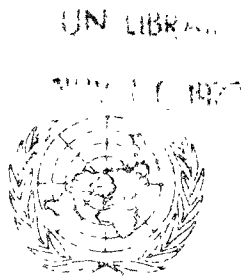


NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.2/32/L.24  
8 novembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Trente-deuxième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Colombie, Congo, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Empire centrafricain, Ethionie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre et Zambie : projet de résolution

Assistance aux Comores

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 31/42 du 1er décembre 1976, dans laquelle le Secrétaire général est prié de mobiliser l'assistance financière, technique et économique de la communauté internationale, en particulier des pays développés et des organismes compétents des Nations Unies, en vue de répondre aux besoins de développement à court et à long terme de ce pays nouvellement indépendant,

Rappelant sa résolution 31/156 du 21 décembre 1976 qui recommande une action spécifique des pays développés en faveur des pays insulaires en développement,

Tenant compte des conditions particulièrement exceptionnelles dans lesquelles les Comores ont accédé à l'indépendance, le 6 juillet 1975,

Prenant acte du caractère insulaire de ce pays en développement et de la sérieuse situation économique à laquelle il a dû faire face immédiatement après son accession à l'indépendance,

Tenant compte de la décision 252 (LXIII) du Conseil économique et social par laquelle le Conseil a pris note inter alia du point de vue du Comité de la planification du développement 1/, concernant l'inclusion des Comores dans la liste des pays les moins avancés,

Tenant compte des très importants sacrifices consentis par le Gouvernement et le peuple comoriens pour réorganiser et rendre plus efficace l'administration aussi bien dans le domaine social qu'économique,

Prenant acte de la déclaration du représentant du Secrétaire général qui fait ressortir l'urgence de fournir une assistance accrue et adaptée aux réels besoins de la jeune République des Comores 2/,

Ayant examiné le rapport communiqué par le Secrétaire général 3/ ainsi que le rapport de la Mission des Nations Unies aux Comores 4/ qui passe en revue la situation économique des plus critiques des Comores, et contient, entre autres, la liste ainsi que le coût des projets d'urgence formulés par le Gouvernement comorien et qui requièrent l'assistance internationale,

1. Approuve l'évaluation et les recommandations faites par la Mission des Nations Unies aux Comores 4/;

2. Attire l'attention de la communauté internationale sur la situation budgétaire critique à laquelle les Comores doivent faire face;

3. Appelle l'attention de la communauté internationale sur la liste des projets d'urgence présentés par le Gouvernement des Comores pour le financement et décrits dans le rapport du Secrétaire général 4/;

4. Prie instamment les Etats Membres et les organisations régionales et intergouvernementales de répondre généreusement et de continuer à fournir aux Comores l'assistance économique, financière et matérielle nécessaire pour répondre aux besoins du coût des projets et autres mesures, mentionnés dans le rapport de la Mission;

5. Prie instamment les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international pour l'agriculture et le développement, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, d'accorder une assistance accrue aux Comores et de coopérer avec le Secrétaire général dans l'organisation d'un programme international effectif d'assistance aux Comores;

---

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, soixante-troisième session, Supplément No 4 (E/5939), par. 83.

2/ A/C.2/32/SR. .

3/ A/32/208.

4/ A/32/208/Add.1.

/...

6. Décide d'inclure les Comores dans la liste des pays les moins avancés;

7. Exprime sa profonde satisfaction au sujet des mesures prises par le Secrétaire général pour organiser un programme efficace d'assistance internationale aux Comores;

8. Note avec appréciation l'assistance fournie ou annoncée jusqu'ici aux Comores par les Etats Membres, les organisations régionales ou intergouvernementales et les organismes des Nations Unies;

9. Prie le Secrétaire général :

a) De poursuivre ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires en vue d'un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle aux Comores;

b) De veiller à ce que des dispositions financières et budgétaires appropriées soient prises pour poursuivre la mobilisation des ressources et pour coordonner le programme international d'assistance aux Comores;

c) De prendre des dispositions afin qu'un examen de la situation économique des Comores ait lieu en temps voulu pour permettre au Conseil économique et social d'examiner la question à sa soixante-cinquième session;

d) De suivre constamment la situation aux Comores et de maintenir une liaison étroite avec les Etats Membres, les organisations régionales et intergouvernementales, les institutions spécialisées et les institutions financières internationales, et de faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session.

-----